



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 9 novembre 2020

Semaine

OFSP-Bulletin 46/2020

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**
www.ofsp-coronavirus.ch



Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Stämpfli AG
Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne
Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
Rapport hebdomadaire des affections grippales	6
Voici comment nous protéger : www.ofsp-coronavirus.ch	7
Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse	8
Vol d'ordonnances	13

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 44^e semaine (03.11.2020)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella www.bag.admin.ch/rapport-grippe.

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e Le nombre de cas de gonorrhée a augmenté en raison d'une adaptation de la définition de réinfection et n'est pas comparable à celui des éditions précédentes du Bulletin. Les déclarations pour le même patient arrivant à des intervalles d'au moins 4 semaines sont maintenant comptées comme cas séparés.

^f Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

^g Les nombres de cas de syphilis ne sont plus comparables à ceux des éditions précédentes du Bulletin en raison d'une adaptation de la définition de cas.

^h Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 44^e semaine (03.11.2020)^a

	Semaine 44			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	3 1.80	1 0.60	2 1.20	8 1.20	8 1.20	10 1.50	89 1.00	129 1.50	134 1.60	71 1.00	106 1.50	115 1.60
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b		4 2.40	6 3.60	2 0.30	18 2.70	14 2.10	11761 137.00	13698 159.60	14971 174.40	11332 156.00	13339 183.70	13627 187.60
Légionellose	6 3.60	12 7.30	13 7.90	34 5.20	53 8.00	53 8.00	504 5.90	571 6.60	560 6.50	424 5.80	501 6.90	497 6.80
Méningocoques: maladie invasive					3 0.40	3 0.40	27 0.30	44 0.50	58 0.70	18 0.20	35 0.50	54 0.70
Pneumocoques: maladie invasive	3 1.80	9 5.40	13 7.90	14 2.10	48 7.30	51 7.70	636 7.40	890 10.40	959 11.20	493 6.80	730 10.00	806 11.10
Rougeole			1 0.60			11 1.70	45 0.50	213 2.50	50 0.60	35 0.50	211 2.90	46 0.60
Rubéole^c								1 0.01	2 0.02		1 0.01	2 0.03
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose	2 1.20	1 0.60	2 1.20	9 1.40	19 2.90	23 3.50	378 4.40	427 5.00	512 6.00	316 4.40	369 5.10	451 6.20
Transmission féco-orale												
Campylobactériose		154 93.30	172 104.20	319 48.30	656 99.40	631 95.60	6152 71.70	7357 85.70	7499 87.40	5163 71.10	6317 87.00	6633 91.30
Hépatite A	1 0.60	1 0.60	5 3.00	6 0.90	3 0.40	13 2.00	83 1.00	89 1.00	88 1.00	67 0.90	62 0.80	77 1.10
Hépatite E		1 0.60	2 1.20	5 0.80	5 0.80	6 0.90	80 0.90	113 1.30	54 0.60	61 0.80	94 1.30	54 0.70
Infection à E. coli entérohémorragique	6 3.60	28 17.00	23 13.90	49 7.40	104 15.80	80 12.10	780 9.10	1114 13.00	793 9.20	636 8.80	986 13.60	713 9.80
Listériose		1 0.60		3 0.40	3 0.40	3 0.40	55 0.60	36 0.40	54 0.60	49 0.70	30 0.40	48 0.70
Salmonellose, S. typhi/ paratyphi							14 0.20	22 0.30	21 0.20	11 0.20	18 0.20	19 0.30
Salmonellose, autres	12 7.30	36 21.80	37 22.40	103 15.60	174 26.40	162 24.50	1290 15.00	1508 17.60	1483 17.30	1076 14.80	1335 18.40	1305 18.00
Shigellose		11 6.70	11 6.70	2 0.30	34 5.20	35 5.30	89 1.00	221 2.60	231 2.70	54 0.70	181 2.50	209 2.90

	Semaine 44			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydieuse		246	220	504	1064	816	10828	12122	11088	8811	10393	9418
	149.00	133.30	76.30	161.20	123.60	126.20	141.20	129.20	121.30	143.10	129.70	
Gonorrhée ^e		68	66	218	345	268	3390	3847	2800	2799	3326	2415
	41.20	40.00	33.00	52.30	40.60	39.50	44.80	32.60	38.50	45.80	33.20	
Hépatite B, aiguë		1	1		3	4	10	28	41	6	24	30
	0.60	0.60		0.40	0.60	0.10	0.30	0.50	0.08	0.30	0.40	
Hépatite B, total déclarations	8	23	17	48	73	92	956	1075	1252	768	909	1037
Hépatite C, aiguë		1	1		2	2	2	31	30	2	27	25
	0.60	0.60		0.30	0.30	0.02	0.40	0.40	0.03	0.40	0.30	
Hépatite C, total déclarations	5	27	24	60	72	87	895	1037	1341	740	874	1124
Infection à VIH	4	6	6	23	32	32	301	419	411	231	360	348
	2.40	3.60	3.60	3.50	4.80	4.80	3.50	4.90	4.80	3.20	5.00	4.80
Sida		2	2		5	9	49	75	76	33	65	68
	1.20	1.20		0.80	1.40	0.60	0.90	0.90	0.40	0.90	0.90	
Syphilis, stades précoces ^f		15	10	14	61	39	558	697	511	431	605	511
	9.10	6.10	2.10	9.20	5.90	6.50	8.10	6.00	5.90	8.30	7.00	
Syphilis, total ^g		19	15	19	84	55	750	1006	932	578	870	792
	11.50	9.10	2.90	12.70	8.30	8.70	11.70	10.90	8.00	12.00	10.90	
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose				2	1		11	6	5	9	5	4
				0.30	0.20		0.10	0.07	0.06	0.10	0.07	0.06
Chikungunya		1	1		3	1	16	36	4	10	35	4
	0.60	0.60		0.40	0.20	0.20	0.40	0.05	0.10	0.50	0.06	
Dengue		5	6		22	15	128	225	165	70	199	145
	3.00	3.60		3.30	2.30	1.50	2.60	1.90	1.00	2.70	2.00	
Encéphalite à tiques	4	4	3	19	15	19	455	268	372	439	246	353
	2.40	2.40	1.80	2.90	2.30	2.90	5.30	3.10	4.30	6.00	3.40	4.90
Fièvre du Nil occidental				1	1		1	1		1	1	
				0.20	0.20		0.01	0.01		0.01	0.01	
Fièvre jaune									1			1
									0.01			0.01
Fièvre Q		1		1	5		50	105	50	43	95	43
	0.60			0.20	0.80		0.60	1.20	0.60	0.60	1.30	0.60
Infection à Hantavirus									1			1
									0.01			0.01
Infection à virus Zika							1		8			3
							0.01		0.09			0.04
Paludisme	3	7	5	8	21	20	154	278	296	108	240	255
	1.80	4.20	3.00	1.20	3.20	3.00	1.80	3.20	3.40	1.50	3.30	3.50
Trichinellose							3	2	1	3	2	
							0.03	0.02	0.01	0.04	0.03	
Tularémie		3	6	1	14	12	115	133	135	86	119	107
		1.80	3.60	0.20	2.10	1.80	1.30	1.60	1.60	1.20	1.60	1.50
Autres déclarations												
Botulisme												
Diphthérie ^h					1	2	3	2	5	3	2	5
					0.20	0.30	0.03	0.02	0.06	0.04	0.03	0.07
Maladie de Creutzfeldt-Jakob				3			19	21	15	16	14	12
				0.40			0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
Tétanos												

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 30.10.2020 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	41		42		43		44		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Oreillons	0	0	0	0	0	0	1	0.1	0.3	0
Coqueluche	0	0	0	0	1	0.1	0	0	0.3	0
Piqûre de tiques	5	0.6	1	0.1	4	0.3	1	0.1	2.8	0.3
Borreliose de Lyme	7	0.8	4	0.4	4	0.3	2	0.2	4.3	0.4
Herpès zoster	4	0.4	5	0.5	9	0.7	8	0.6	6.5	0.6
Néuralgies post-zostériennes	2	0.2	6	0.5	1	0.1	0	0	2.3	0.2
Médecins déclarants	132		148		155		152		146.8	

Rapport hebdomadaire des affections grippales

Le rapport sur la grippe a subi un remaniement lié à la pandémie de COVID-19. Il est disponible à l'adresse:
www.bag.admin.ch/rapport-grippe



**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER.**

STOP CORONA

Actualisé au 29.10.2020



Rencontrer moins de personnes.



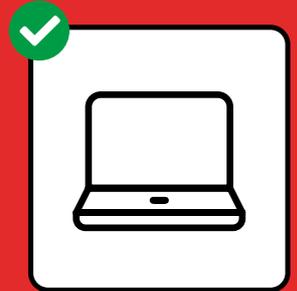
Garder ses distances.



Masque obligatoire si on ne peut pas garder ses distances.



Masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs et extérieurs et dans les transports publics.



Travailler à domicile si possible.



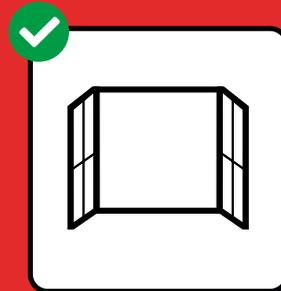
Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Ne pas se serrer la main.



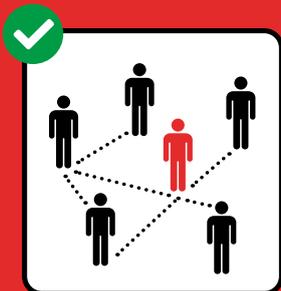
Aérer plusieurs fois par jour.



Manifestations : publiques max. 50 pers. privées max. 10 pers. Rassemblements dans l'espace public max. 15 pers.



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.



Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.



Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.



Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.



Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

www.ofsp-coronavirus.ch

Règles plus strictes dans certains cantons



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Application SwissCovid
Download

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

2 novembre 2020 – La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. D'avril (2020 : mai) à novembre, l'OFSP publie chaque première moitié du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME), de tularémie transmise par les tiques, ainsi qu'une estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou en cas de borréliose. Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent se renseigner également auprès de l'OFSP et par l'application mobile tiques, qui bénéficie du soutien de l'OFSP. La carte FSME de l'OFSP (lieux déclarés de piqûre) a été mise à jour au mois d'août 2020.

Nombre de méningo-encéphalites verno-estivales (FSME)

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et

d'une saison à l'autre (figure 1). Six cas ont ainsi été enregistrés au cours du mois d'octobre de cette année.

Le nombre de cas, cumulés depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 2). Depuis l'année 2000, entre 52 et 435 cas ont été déclarés pendant la même période. À la fin du mois d'octobre de l'année en cours, 435 cas avaient été enregistrés (figure 2). Cela correspond au chiffre maximal depuis l'introduction de l'obligation de déclaration.

Figure 1

Nombre de cas de FSME par mois, en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020 : situation fin du mois d'octobre)

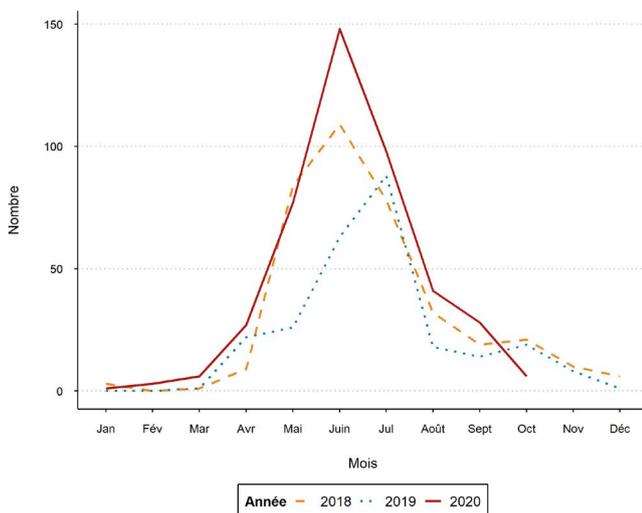


Figure 2

Nombre de cas de FSME, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2000–2020 (situation fin du mois d'octobre)

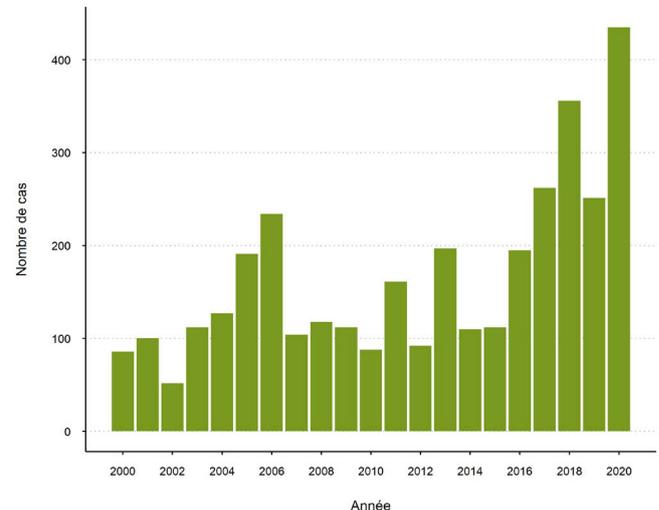


Figure 3
Nombre de cas de tularémie par mois, en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020 : situation fin du mois d'octobre)

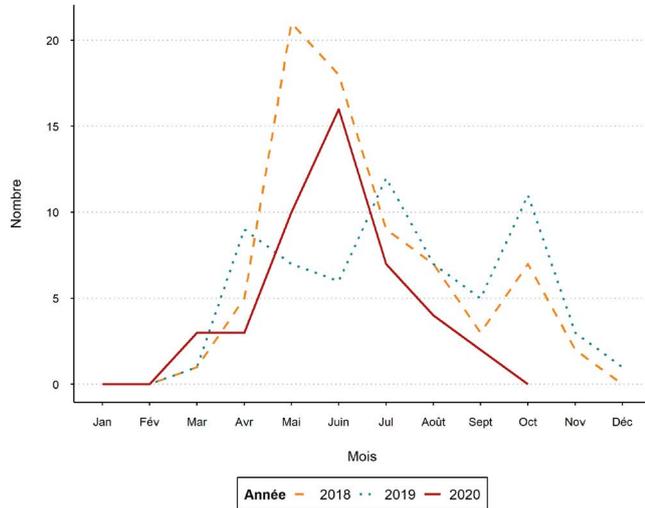
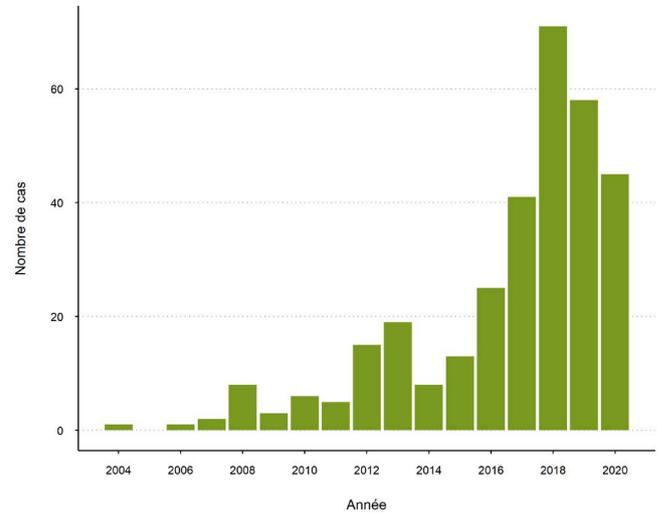


Figure 4
Nombre de cas de tularémie, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2004–2020 (situation fin du mois d'octobre)



Nombre de cas de tularémie

La tularémie est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 2004. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives à l'exposition. La présente évaluation se limite aux cas, pour lesquels une piqûre de tique est vraisemblablement à l'origine de la maladie. Cela représente en moyenne 56% des cas annuels. Dans les autres cas, l'exposition à la maladie est soit inconnue, soit due à un contact avec des animaux sauvages, par exemple lors de la chasse. Le nombre mensuel de cas de tularémie évolue, dans les grandes lignes, par vagues. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 3). Aucun cas n'a été enregistré au mois d'octobre.

Le nombre de cas, cumulés depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 4). Depuis 2004, entre 0 et 71 cas ont été déclarés pendant la même période. Ce nombre augmente au fil des années. À la fin du mois d'octobre de l'année en cours, 45 cas avaient été enregistrés (figure 4). Cela correspond au troisième plus haut chiffre depuis l'année 2000.

Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou pour un cas de borréliose

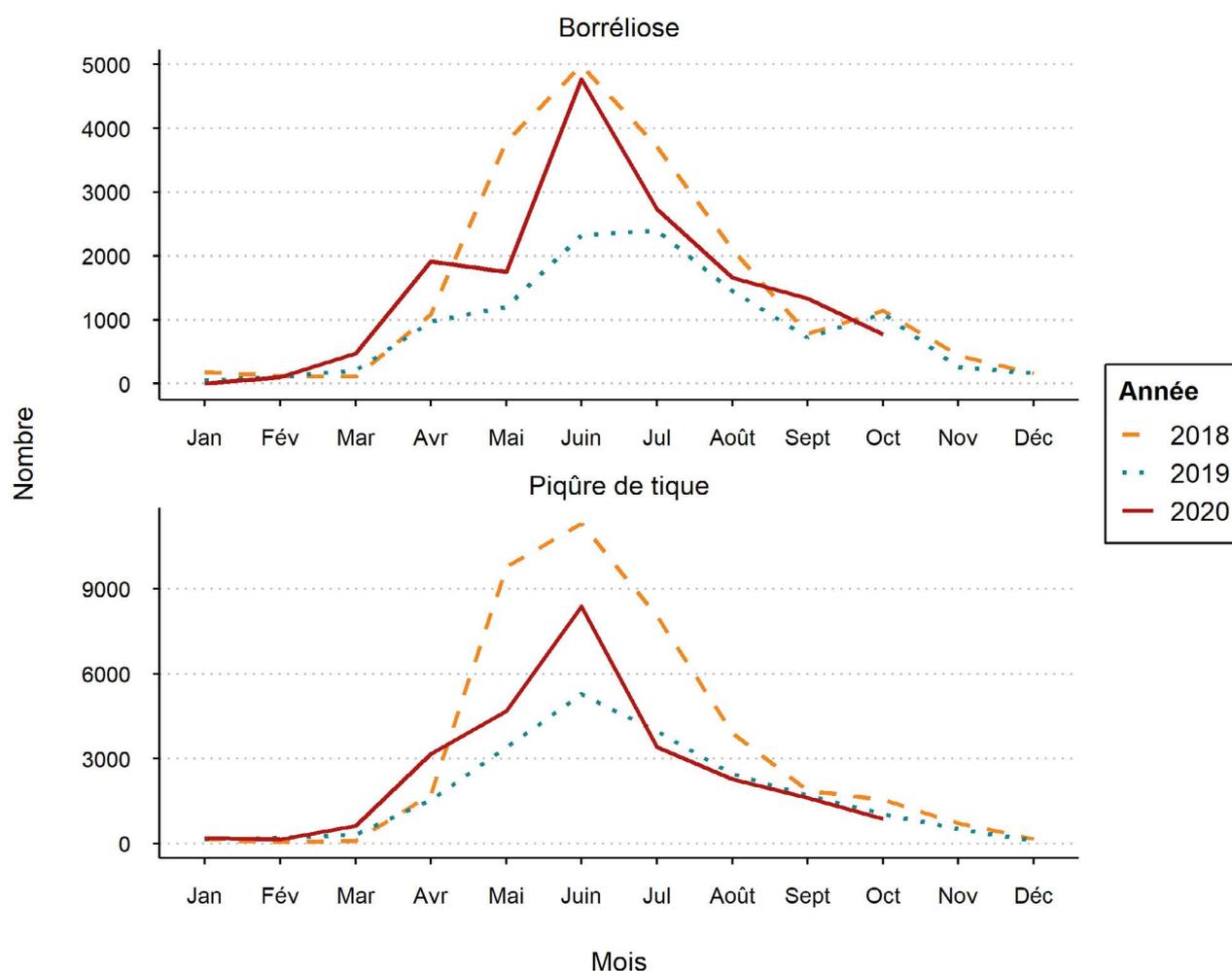
En raison de leur fréquence, l'OFSP recense les cas de piqûres de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Le système de déclaration Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours, qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise non pas le nombre de cas, mais le nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et de borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse. Des données sont disponibles pour les deux thématiques depuis 2008. Le nombre mensuel de consultations médicales pour des piqûres de tique ou des cas de borréliose évolue par vagues pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 5).

De janvier à fin septembre, on estime à 25 400 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique et à 15 500 celui des cas de borréliose aiguë (figure 6). Ces valeurs sont similaires à la moyenne pluriannuelle de ces indicateurs.

Appel à la prévention

Le rapport ci-dessus montre que cette année encore, un nombre important de piqûres et de maladies transmises par les tiques ont été déclarées. Il est important de diffuser largement les messages de prévention. Veuillez vous référer à l'adresse www.bag.admin.ch/maladies-transmissibles-tiques et aux liens et documents fournis au bas de cette page. Le Centre national de référence pour les maladies transmises par les tiques (CNRT) met également un [flyer](#) à disposition et l'application gratuite pour smartphone « Tiques » (iOS ou Android), développée par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), offre aux utilisateurs des cartes et des conseils utiles.

Figure 5
Estimation du nombre de consultations médicales en cas de borréliose de Lyme et à la suite d'une piqûre de tique, par mois en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020 : situation fin du mois d'octobre)



Évaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tique et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose de Lyme sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.
- L'estimation du nombre de borréliose correspond aux valeurs moyennes des années précédentes. Le nombre de visites chez le médecin de famille en raison d'une piqûre de tique semble être plus élevé cette année que les années précédentes, mais inférieur à celui de 2018.
- Les cas de tularémie ont eu tendance à augmenter au fil des ans. Cependant, cette année, leur nombre est inférieur à celui des deux années précédentes.

Le nombre de cas de FSME notifiés en 2020 est le plus élevé depuis l'introduction de l'obligation de déclaration de FSME.

Vaccination contre la méningo-encéphalite à tique (FSME)

Il est probable que les conditions météorologiques favorables ont orienté bon nombre de personnes vers des activités de loisirs en plein air, compatibles avec les règles de maintien de la distance recommandée en cette période de pandémie de COVID-19 (www.ofsp-coronavirus.ch). Parallèlement, la crise sanitaire a potentiellement eu des effets indirects pendant quelques semaines sur l'accès à la vaccination (obligation de reporter les interventions non urgentes) et sur la disposition des personnes à se faire vacciner (crainte d'être infectées lors d'une consultation).

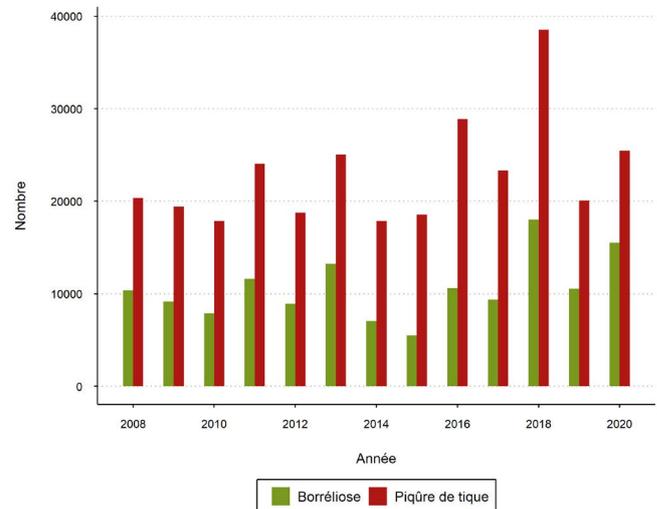
La vaccination contre la FSME est recommandée aux adultes et aux enfants, généralement à partir de 6 ans, qui habitent ou séjournent dans une région à risque (tous les cantons sauf ceux de Genève et du Tessin). La vaccination des enfants de 1 à 5 ans doit être évaluée au cas par cas.

Les vaccinations contre la FSME ainsi que les rappels éventuellement reportés devraient être rattrapés aussi rapidement que possible selon le schéma recommandé dans le Plan de vaccination 2020 (cf. 19). Quant à la fiche d'information relative à la vaccination contre la FSME de la Commission fédérale de vaccination et de l'OFSP, elle peut être téléchargée ou commandée à partir de la page Internet www.bag.admin.ch/fsme-fr.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone: 058 463 87 06

Figure 6
Estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et en cas de borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, comparaison 2008–2020 (situation fin du mois d'octobre)



Et... action!



1. Pénétration vaginale ou anale avec préservatif.
2. Et parce que chacun(e) l'aime à sa façon : faites sans tarder votre safer sex check personnel sur lovelife.ch

Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Argovie		7298126
		7298150
Saint-Gall		8798235

« Prendre les antibiotiques
à bon escient – c’est
important pour l’homme,
l’animal et l’environnement. »





**LE DON D'ORGANES : PARLEZ-EN
POUR LE BIEN DE VOS PROCHES**

VIVRE-PARTAGER.CH

**Parler au nom des autres, ce n'est pas facile.
Je fais part de ma volonté à mes proches.
Ils pourront ainsi prendre la décision appropriée.**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

swiss
transplant 

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine
46/2020